



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Yonne

Auxerre, le 15 avril 2025

Procès-verbal collège départemental FDVA

Objet : Campagne FDVA2 – réunion du collège départemental – 11 avril 2025

PJ : Tableau des répartitions financières validées
Document de présentation de la campagne 2025

Ordre du jour :

Présentation de la campagne FDVA2 2025

Validation des répartitions financières

Questions diverses

Présents :

Service de l'Etat : Madame Pauline GIRARDOT Secrétaire générale préfecture en visio, Madame Valérie GABARD Cheffe de Service SDJES89 ; Madame Hélène BARON Conseillère d'Éducation Populaire et de Jeunesse ; Madame Corinne PINTENOD Conseillère d'animation Sportive et Madame Stéphanie GIFFARD Gestionnaire administrative

Membres du Collège : Madame Virginie JAYET-BREGEAUX représentant La Ligue de l'Enseignement de l'Yonne ; Madame Marie-Thérèse MESSIAEN représentant l'association TO & MA (Traditions Orales et Musiques Actuelles) ; Monsieur Xavier COURTOIS Maire de Massangis ; Monsieur Mahfoud AOMAR Président de la Communauté de Communes de l'Aillantais ; Monsieur Gérard ANDRE Conseiller Départemental canton de Saint-Florentin ; Monsieur Patrice HENNEQUIN représentant le Comité Départemental Olympique et Sportif.

Excusés : Madame Dominique VERIEN Sénatrice ; Monsieur Jean-Baptiste LEMOINE Sénateur ; Madame Dominique CHAPPUIT Président de l'AMRF ; Madame Christine AITA Maire de Courtoin ; Madame Nadine TONNELIER représentant le comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire de Bourgogne Franche-Comté ; ; Monsieur Nicolas SORET Président de la Communauté de Communes du Jovinien.

Pouvoirs : Madame Dominique CHAPPUIT donne pouvoir à Monsieur Gérard ANDRE.

Le quorum étant atteint la séance débute à 10h40.

1-Introduction de la Secrétaire Générale

Madame la Secrétaire Générale souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence. Elle souligne une nette amélioration des dossiers recevables du 1^{er} coup et donne la parole à Madame GABARD.



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Yonne

2-Présentation de la campagne FDVA2-2024

Mme GABARD, remercie à son tour les deux partenaires du service labellisé Guide Asso - la Ligue de l'Enseignement de l'Yonne et le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Yonne - ainsi que les agents du SDJES, pour l'accompagnement de qualité des associations qu'ils ont effectué.

Elle rappelle le déroulé de la réunion ainsi que le calendrier de fin de campagne (circuit de validation, communication et mise en paiement).

Mme BARON, présente les chiffres clés de la campagne FDVA2 2025, le déroulé de la campagne de communication ainsi que les dotations attribuées pour le département de l'Yonne (voir document joint).

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Yonne, la Ligue de l'Enseignement et le SDJES mettent en avant les difficultés que rencontrent les associations lors de la demande de subvention. Les obligations administratives, l'approche numérique, la notion de projet innovant ou de fonctionnement nécessitent un accompagnement intense d'où l'importance de rappeler aux associations de déposer leur dossier en début de campagne.

3-Validation des répartitions financières

Comme les années passées, un reliquat de crédits de 5000 euros est dévolu aux membres du collège pour abonder les associations de leur choix parmi la liste des associations recevables.

Cinq associations ont bénéficié de ce réajustement :

Nom de l'association	Montants supplémentaires attribués par le collège
Football club de Pourrain	500€
Mamouth	800€
La Télé de l'Yonne	1500€
Le Bellovidere	1000€
Rencontre musicale de Noyers	1200€

Le collège vote à l'unanimité l'ensemble des propositions de financements faites.

4- Questions diverses

Question d'un membre du Collège : Laisse-t-on le temps aux associations de modifier leur dossier lorsqu'il y a des erreurs ?

Réponse faite par le SDJES : Oui sauf si le dossier est déposé trop tardivement. Échéances de la fermeture de la campagne FDVA2.

Question d'un membre du Collège : Est-il indiqué le motif de rejet du dossier ?

Réponse faite par le SDJES : Oui, il est possible d'échanger par écrit avec l'association via la plateforme *Le Compte Asso*.



PRÉFET DE L'YONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Yonne

Question d'un membre du Collège : Le sud-est du département est moins représenté. Cela s'explique-t-il par un manque de communication, d'informations dans le Tonnerrois ?

Réponse faite par le SDJES : Sur ce territoire, les clubs omnisports présents font des demandes de financements qui profitent à plusieurs sections sportives.

Complément apporté par un membre du collège : Il y a beaucoup d'auto-entrepreneurs sur ce territoire et moins d'associations.

Question d'un membre du Collège : La campagne FDVA2 est-elle bien diffusée, relayée sur l'ensemble de la communauté de commune du Tonnerrois ?

Réponse faite par le SDJES : Le relais d'information est correctement mené. Il sera appuyé, dès la rentrée prochaine, par le dispositif Guid Asso. Les zones blanches seront identifiées et feront l'objet d'actions ciblées.

Question d'un membre du Collège : Avons-nous une idée du nombre d'associations subventionnées par les parlementaires et par an avant la création du FDVA ?

Réponse faite par le SDJES : Davantage d'associations sont soutenues depuis le lancement de la campagne FDVA2.

5- Informations diverses

A la demande de Monsieur Gérard ANDRE concernant l'éligibilité d'une association, Madame la Secrétaire générale rappelle le cadre réglementaire stipulant les règles d'éligibilité d'une association pour prétendre à la subvention FDVA2.

La campagne FDVA 1 2025 : le dispositif de soutien aux projets de formation des bénévoles financera cinq associations icaunaises.

Le lancement officiel du dispositif « Guid'Asso Yonne » se tiendra à la rentrée de septembre. Un travail de communication sera entrepris pour relayer l'information. Les différents labels seront rendus visibles et lisibles pour accompagner les associations du département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale

Pauline GIRARDOT